



Communauté de Communes Sud Pays Basque

**5-7 rue Putilenea
64122 URRUGNE**

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Réalisation des diagnostics écologiques des documents d'objectifs Natura 2000
des sites littoraux de la Côte Basque

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P.)

LOT 1 : Diagnostic écologique des sites Natura 2000 littoraux (zone terrestre)
FR7200775 « Domaine d'Abbadia et Corniche Basque » et FR7200776 « Falaises
de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »

SOMMAIRE

Article 1 – Contexte du marché	4
La Communauté de Communes Sud Pays Basque.....	4
Cadre général de l'élaboration des DOCOB	4
Le Comité de Pilotage (COPIL)	4
Les sites Natura 2000 littoraux.....	5
Processus d'élaboration du document d'objectifs	5
Article 2 – Objet du marché.....	5
Article 3 – Périmètre d'étude	6
Article 4 – Contenu du marché - lot 1	6
1. Inventaires et description biologique : mars 2013 à septembre 2013	7
2. Analyse écologique et fonctionnelle : mars à décembre 2013	11
3. Accompagnement à la hiérarchisation des enjeux de conservation : novembre 2013 à août 2014.....	12
4. Accompagnement à la définition des objectifs de développement durable et proposition de mesures de gestion pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire : janvier 2014 à décembre 2014.....	12
Article 5 – Conditions d'exécution de l'étude	13
Délais de réalisation	13
Equipe.....	13
Article 6 – Modalités de mise en œuvre	14
Réunions et suivi de l'opération	14
Rédaction et rendu des données	15
1. Rédaction du document final	15
2. Rendu papier	17
3. Rendu informatique	18

ARTICLE 1 – CONTEXTE DU MARCHÉ

La Communauté de Communes Sud Pays Basque

La Communauté de Communes Sud Pays Basque regroupe douze communes : Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascaïn, Biriatou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-De-Luz, Saint-Pée-Sur-Nivelle, Sare et Urrugne.

Elle a été créée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2005. Au titre de ses compétences, elle a, entre autres, celle de la mise en place d'actions en faveur de la protection du milieu naturel, d'aménagement de l'espace, de développement économique et touristique.

Depuis le 19 mars 2012, la Communauté de Communes Sud Pays Basque est désignée structure porteuse de l'élaboration des DOCOB de quatre sites Natura 2000 en mer, FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large » et littoraux, FR7200775 « Domaine d'Abbadia et Corniche Basque », FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz » et FR 7212002 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde ».

Cadre général de l'élaboration des DOCOB

Le document d'objectifs (DOCOB), sur la base de la réglementation en vigueur depuis 2007, doit comprendre obligatoirement et formellement les 6 parties définies comme suit par le code de l'environnement.

L'article R.414-11 du code de l'environnement définit le contenu d'un document d'objectifs Natura 2000. Ce contenu est rappelé ci-dessous.

Le Document d'Objectifs comprend :

- Un rapport de présentation du diagnostic écologique et socio-économique du site ;
- Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et espèces du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que les particularités locales ;
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs ;
- Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 ;
- La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telles que définies par l'article R.414-12 du code de l'environnement ;
- Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le COPIL est l'instance décisionnelle composée des collectivités, des services de l'état, des professionnels et des usagers des sites (**Annexe 1**). Il assure le suivi de l'élaboration du DOCOB et valide ses différentes phases.

Dans le cas des sites de la côte basque, le COPIL est coprésidé pour représenter les territoires de la Communauté de Communes Sud Pays Basque et de la Communauté d'Agglomération Côte Basque – Adour, sur lesquels s'étendent les sites Natura 2000.

Les sites Natura 2000 littoraux

Les sites Natura 2000 concernés sont :

- FR7200775 « Domaine d'Abbadia et Corniche Basque »
- FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »

Les habitats et espèces d'intérêt communautaires justifiant la désignation de ces sites au titre de la directive « habitats, faune, flore » sont renseignés dans les Formulaires Standard de Données (FSD). Ils sont disponibles sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) aux adresses suivantes, respectivement :

- <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200775>
- <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7200776>

Processus d'élaboration du document d'objectifs

Ce plan de gestion se fait en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés (Etat, collectivités, professionnels, associations,...). Il doit permettre de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences économiques et sociales, scientifiques, culturelles et régionales du territoire.

L'élaboration d'un document d'objectifs suit la méthodologie générale de conduite de projet.

L'opérateur local se conformera à la méthodologie de travail préconisée dans le Cahier des charges pour la réalisation des documents d'objectifs rédigés par la DIREN Aquitaine en 2009 (**Annexe 2**) et dans le « Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'Objectifs Natura 2000 » rédigé par l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels, Montpellier) en 2011 (**Annexe 3**).

L'élaboration du DOCOB comporte 5 phases indicatives :

- Préparer, organiser et communiquer autour du projet
- Réaliser l'inventaire (état des lieux), l'analyse et le diagnostic de l'existant
- Définir des objectifs de développement durable
- Définir des mesures de gestion
- Synthétiser et restituer le DOCOB

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs et constitue une prestation d'accompagnement à la CCSPB, structure porteuse des documents d'objectif des sites Natura 2000 littoraux de la Côte Basque.

Il fait l'objet de deux lots :

- Lot 1 : Diagnostic écologique des sites Natura 2000 littoraux (zone terrestre) FR7200775 « Domaine d'Abbadia et Corniche Basque » et FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »
- Lot 2 : Diagnostic écologique du site Natura 2000 FR 7212002 « Rochers de Biarritz : Le Bouccalot et la Roche ronde » au titre de la directive « Oiseaux ».

Le contenu des lots est précisé à l'article 4.

Le présent CCTP s'attache à détailler le lot 1.

ARTICLE 3 – PERIMETRE D’ETUDE

Le périmètre d'étude comprend la partie exclusivement terrestre des sites Natura 2000 FR7200775 « Domaine d'Abbadia et Corniche Basque » et FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz ». C'est-à-dire que les zones subtidales et intertidales des sites sont exclues de l'étude, la limite basse est donc le pied de falaise.

Pour information, la partie marine des sites Natura 2000 a été étudiée dans le cadre d'une étude de marché attribuée à l'Agence des Aires Marines Protégées en amont de l'élaboration des DOCOB.

Les habitats et espèces marins (notamment renseignés dans le FSD) sont donc exclus de l'étude, à savoir les habitats d'intérêt communautaire suivant :

1160 – Grandes criques et baie peu profondes

1170 – Récifs

Cependant, le prestataire portera une attention particulière aux zones périphériques du périmètre d'étude où pourraient se trouver des habitats et/ou espèces d'intérêts communautaires qu'il faudra alors étudier. Il conviendra alors de confirmer les limites du site et proposer localement des modifications de périmètre au COPIL qui validera ou invalidera cette proposition.

Une réflexion devra être conduite afin de veiller à la cohérence avec les sites limitrophes (pour les DOCOB en cours ou à venir des sites « La Nivelle » et « Baie de Chingoudy »).

ARTICLE 4 – CONTENU DU MARCHE - LOT 1

Le lot 1 se décompose en quatre phases qui suivent les étapes classiques de l'élaboration d'un diagnostic écologique Natura 2000 : 1) Inventaires et description biologique ; 2) Analyse écologique et fonctionnelle ; 3) Appui à la hiérarchisation des enjeux de conservation ; 4) Aide à la définition des objectifs et propositions de mesures de gestion.

La méthodologie utilisée dans le cadre de ce marché devra suivre scrupuleusement les deux guides suivants :

- **Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB – DIREN/SNEP Aquitaine – décembre 2009** (Annexe 2), qui fournit les principes généraux de la méthodologie à suivre ;
- **Guide méthodologique d'élaboration d'un DOCOB Natura 2000 – ATEN 2011** (Annexe 3), qui fournit un cadrage méthodologique plus spécifique avec des consignes techniques précises à suivre.

La période de réalisation des différentes phases de l'étude est donnée à titre indicatif et pourra être révisée sous réserve de justifications.

1. Inventaires et description biologique : mars 2013 à septembre 2013

La méthodologie pour effectuer, plus spécifiquement, les inventaires de terrains et la cartographie des habitats et espèces végétales, sera celle présentée dans le **Guide méthodologique de cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 – MNHN 2006** (Annexe 4).

Les inventaires et la description biologique consisteront à caractériser, sur l'ensemble de la **partie terrestre** des sites, les habitats naturels, les habitats d'espèces, les espèces faunistiques et les espèces floristiques relevant de la Directive Habitats, quel que soit leur facies ou leur état de conservation.

Le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique est missionné par la DREAL pour intervenir en appui technique à l'opérateur. Il devra être sollicité au cours de la définition de la méthodologie d'inventaire, de la caractérisation des habitats ou encore de la structuration des données cartographiques et interviendra pour valider le travail produit. Le prestataire devra tenir compte des orientations données par le CBNSA.

Le travail se déroulera en plusieurs phases :

1.1. Compilation et valorisation des données existantes

Il s'agit de recenser et d'analyser les données bibliographiques existantes (données d'inventaires, plans de gestion, études d'incidence,...). Une liste non exhaustive des documents existants pourra être fournie. Les données abiotiques devront également être prises en compte.

Ce travail doit permettre de définir le périmètre d'étude : orienter les prospections de terrain, élargir éventuellement la zone de prospection, et d'affiner la méthodologie d'inventaire.

1.2. Description et cartographie des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces

Il s'agit de cartographier sur le périmètre d'étude les espèces et habitats Natura 2000. Les données obtenues relatives à leur description et leur localisation constitueront la référence pour définir les mesures de gestion à entreprendre et pour le suivi de ces habitat et espèces. C'est donc une phase décisive qui constitue l'état initial (état 0).

1.2.1. Elaboration d'une typologie et d'une cartographie des habitats naturels

L'objectif est d'identifier et de caractériser par la phytosociologie l'ensemble des habitats naturels présents, qu'ils soient ou non d'intérêt communautaire.

Pour établir la typologie, le prestataire se basera sur les documents de caractérisation typologique ou de pré-typologie des habitats naturels fournis par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA), ainsi que sur les référentiels typologiques et taxonomiques tel que les Cahiers d'habitats.

Il respectera la méthodologie et le déroulé suivant, ainsi que les différentes étapes de validation :

- 1) travail d'analyse du site et de préparation du terrain : sur la base de la bibliographie, d'une pré-cartographie qu'il aura préalablement réalisée en utilisant notamment les orthophotos du site, et de sa connaissance de la variabilité du site, le prestataire établira un plan de prospection ciblé pour réaliser les relevés phytosociologiques. Il ciblera les secteurs de relevés dans le but de couvrir toute la variabilité du site, et d'obtenir ainsi une couverture exhaustive des différents habitats naturels présents. Le plan d'échantillonnage prévoira un minimum de 3 relevés par habitat naturel (ou davantage si la variabilité ou la superficie de l'habitat est importante), et de 1 relevé pour les habitats rudéraux.
- 2) validation du plan de prospection : le travail préparatoire sera présenté au CBNSA pour validation avant toute phase terrain. Le prestataire adaptera son plan de prospection en tenant compte des remarques formulées par le CBNSA.
- 3) relevés phytosociologiques : le prestataire effectuera des relevés floristiques de type phytosociologiques (relevés exhaustifs - toutes strates - réalisés dans des conditions stationnelles homogènes) selon le plan de prospection validé. Il prévoira à minima une demi-journée d'échange avec le CBNSA sur le terrain pour valider la méthodologie de travail. Le CBNSA interviendra à la demande du prestataire, tout au long de la prestation, pour l'aider sur des points méthodologiques ou techniques (identification des espèces).

Les relevés concerteront également les falaises elles-mêmes. Selon l'accessibilité, le prestataire prévoira un équipement et/ou un encadrement spécifique pour du travail en rappel.

Le nombre de relevés phytosociologiques réalisé devra être adapté à la variabilité ou à la superficie réelle des habitats sur le terrain.

Au-delà des relevés floristiques eux-mêmes, le prestataire réalisera une fiche de relevés stationnels, où figureront les coordonnées géographiques précises du point de relevé, ainsi que les conditions stationnelles observées.

- 4) caractérisation des habitats : le prestataire, à l'issue de sa phase de terrain, analysera l'ensemble des relevés, en réalisant un tableau complet (intégralité des relevés et de la flore notée, conditions stationnelles, références du relevé) qu'il classera par grands types de milieux. Ce tableau sera ensuite trié par le prestataire, milieu par milieu, et diagonalisé. A l'issue de ce travail, le prestataire proposera une typologie des habitats

naturels après avoir analysé chaque groupe de relevés homogènes et avoir identifié un rattachement à une association végétale.

Il identifiera les habitats d'intérêt communautaire, et ceux d'intérêt communautaire prioritaires.

Cette typologie, ainsi que le tableau complet et les tableaux diagonalisés et analysés milieu par milieu seront transmis pour validation au CBN SA. La typologie ne sera arrêtée qu'après validation par le CBN SA, qui pourra demander, le cas échéant, de compléter le travail par d'autres relevés phytosociologiques ciblés.

- 5) cartographie des habitats : à l'issue de la validation, et uniquement à ce stade, le prestataire réalisera une seconde phase de terrain qui consistera à parcourir le site selon des transects ou des parcours identifiés à l'avance, de façon à couvrir l'ensemble du site, en termes de représentativité. En s'appuyant sur la pré-cartographie réalisée lors de l'étape 1 et de la typologie validée, le prestataire dressera la cartographie de tous les habitats naturels identifiés. Il se référera au Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB – DIREN/SNEP Aquitaine – décembre 2009 pour les consignes nécessaires à l'exercice cartographique.

Les parcours de terrain des observateurs seront cartographiés afin de connaître les milieux réellement prospectés et ceux ayant fait l'objet d'une observation à distance ou d'interprétation. Ces précisions permettront d'assurer les suivis périodiques du site.

La cartographie comprendra notamment:

- Une localisation des habitats naturels (représentation à définir selon la méthode de prospection - réelle ou interprétée). L'ensemble des habitats naturels est à cartographier, qu'ils relèvent de la Directive « Habitats » ou non.
 - Une localisation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'intérêt communautaire prioritaires.
- 6) rédaction et restitution : le prestataire établira une fiche descriptive pour chaque habitat naturel identifié, en y portant des informations générales et spécifiques au site (description de l'habitat (faciès, composition...) sur le site, dynamique, état de conservation, menaces, modalités de gestion, importance de l'habitat sur le site et dans un contexte plus global...).

1.2.2 Description et cartographie des espèces

L'objectif est d'identifier l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site. Le prestataire ne se limitera pas aux espèces citées au FSD, mais recensera toutes les espèces d'intérêt communautaire présentes, au travers de la bibliographie d'une part, et d'inventaires de terrain d'autre part.

Pour préparer au mieux la phase de terrain, le prestataire définira une stratégie d'échantillonnage permettant de planifier les inventaires dans le temps et dans l'espace. Il présentera ainsi un calendrier de prospection en indiquant les secteurs prospectés selon la

période de l'année et les espèces, les nombres de passages par secteur, et les difficultés identifiées, inhérentes à la phase de prospection (accessibilité, déplacements, superficie du site...).

Le prestataire notera l'ensemble des informations recueillies sur une fiche de relevés, ce qui lui permettra de compléter la base de données cartographique par la suite.

Les parcours de terrain des observateurs seront cartographiés afin de connaître les milieux réellement prospectés et ceux ayant fait l'objet d'une observation à distance ou d'interprétation. Ces précisions permettront d'assurer les suivis périodiques du site.

La cartographie comprendra notamment:

- Une localisation des espèces et habitats d'espèces patrimoniales et communautaires.
- Le prestataire mentionnera, le cas échéant, les autres espèces ou milieux sensibles non concernés par les directives « Habitats » et « Oiseaux » susceptibles d'être affectés par une décision de gestion du site Natura 2000.

1.2.3 Description et cartographie des habitats d'espèces

L'objectif est d'identifier l'ensemble des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Pour ce faire, le prestataire se basera sur les données bibliographiques (exigences écologiques) de chaque espèce d'intérêt communautaire identifiée sur le site, et identifiera sur le site l'ensemble des milieux nécessaires à la réalisation de leur cycle de vie complet (repos, reproduction, aires de nourrissage, couloirs de déplacement...). Cet ensemble formera l'habitat de l'espèce.

Le prestataire s'appuiera pour ce travail sur la cartographie des habitats réalisée, et sur la structure des habitats.

Chaque habitat d'espèce sera cartographié, en identifiant les différents rôles de chaque milieu (repos, reproduction, aires de nourrissage, couloirs de déplacement...), et les zones "vitales" pour l'espèce le cas échéant. Le prestataire pourra regrouper la cartographie des habitats d'un groupe d'espèces, dès lors que ce groupement ne nuit pas à la clarté de l'information.

Le prestataire, en s'appuyant sur les inventaires réalisés, distinguera également les habitats réellement utilisés des habitats potentiels.

Chaque habitat d'espèce fera l'objet d'une description détaillée (superficie, rôles, fonctionnement, dynamique, menaces, gestion...) dans la fiche espèce correspondante.

1.3. Consignes spécifiques pour la cartographie des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces

Un tableau de bord des cartes prévues devra être établi pour savoir quelles cartes sont nécessaires et devront être spécifiquement réalisées.

La liste globale des cartes à produire (obligatoires et facultatives) est donnée en annexe 6 du Guide méthodologique d'élaboration d'un DOCOB Natura 2000 – ATEN 2011.

Les cartes seront réalisées à une échelle d'au moins 1/25000^{ème} (avec des zooms au 1/10000^{ème}, voir 1/5000ème pour les secteurs importants), sur fond IGN Scan 25 et Orthophotoplan. Le choix de l'échelle cartographique à utiliser est à proposer par le prestataire et devra être validé par le maître d'ouvrage ainsi que par le CBNSA.

Il se référera aux principes édictés dans le **Guide méthodologique d'élaboration d'un DOCOB Natura 2000 – ATEN 2011, p 68 III.3.2.7. « Restitution des données »**.

La fourniture des données naturalistes sera organisée en SIG et devra respecter les règles fournies en **annexe 7 du Cahier des charges d'élaboration du DOCOB de la DIREN/SNEP Aquitaine – décembre 2009 - « Structuration des données cartographiques »**.

Le DOCOB devant être validé en mars 2015, il est impératif de disposer de l'ensemble des informations et de la cartographie des habitats naturels et d'espèces à l'issue de la première saison de prospection (**octobre 2013**) pour pouvoir par la suite, déterminer les enjeux de conservation et définir les objectifs et actions.

Il sera toutefois possible d'affiner les connaissances concernant un habitat naturel ou une espèce au cours d'études complémentaires en saison 2 (**2014**).

1.4. Mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)

Durant la phase d'inventaire écologique, il est important de prévoir l'intégration dans le FSD des nouveaux habitats et espèces d'intérêt communautaire qui auraient été inventoriés. Cette révision doit être proposée au maître d'ouvrage ainsi qu'à la DREAL.

Le prestataire devra également mettre à jour le périmètre des sites Natura 2000.

2. Analyse écologique et fonctionnelle : mars à décembre 2013

Sur la base de l'inventaire biologique, l'analyse écologique consistera à expliquer, pour tous les habitats et espèces identifiés, d'intérêt communautaire et patrimonial :

- leurs exigences : préciser les interdépendances entre habitats et espèces ainsi que la fonctionnalité de l'habitat (corridors écologique...),
- leur état de conservation actuel sur le site par rapport au réseau Natura 2000 régional. Le prestataire déterminera pour cela des indicateurs et leurs valeurs favorables. Il s'appuiera pour se faire sur les méthodologies existantes au niveau national ou régional, et proposera une méthodologie adaptée au site. Après validation par le maître d'ouvrage et les services de l'Etat, le prestataire calculera / évaluera l'état de conservation des espèces. Il établira également une note synthétique qui explicitera cette méthode, les critères retenus et le cas échéant le mode de calcul de chacun d'entre eux. Cette note s'intégrera dans les documents de synthèse produits. Il illustrera cette partie par une **cartographie de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire** qui permettra de localiser facilement les secteurs les plus touchés,
- leur dynamique par rapport à l'état de conservation jugé favorable, et les facteurs naturels ou humains qui tendent à modifier ou maintenir cet état de conservation. Pour cela le prestataire définira des protocoles de suivi des indicateurs afin de

permettre de mesurer l'évolution de l'état de conservation des habitats lors de la mise en œuvre du DOCOB.

Les éléments issus de cette analyse permettront, en outre, de s'assurer de la cohérence du périmètre d'étude et de proposer, le cas échéant, des modifications du périmètre initial.

Le prestataire établira des fiches descriptives et analytiques par habitat naturel et par espèce. Ces fiches, à vocation de communication, reprendront les données descriptives et analytiques par habitat et par espèce (exigences écologiques, état de conservation, facteurs de modification...).

3. Accompagnement à la hiérarchisation des enjeux de conservation : novembre 2013 à août 2014

Au préalable, le prestataire, à l'issue des phases 1 et 2, proposera une hiérarchisation des enjeux écologiques du site (responsabilité du site pour la préservation de chacune des espèces d'intérêt communautaire identifiée). Cette hiérarchisation devra découler d'une méthodologie proposée par le prestataire et validée par le maître d'ouvrage.

La phase 3 consiste à réaliser une analyse croisée des différentes thématiques étudiées au sein des diagnostics écologique et socio-économique (réalisé par le maître d'ouvrage) afin de définir les enjeux de développement durable sur le site.

Ce travail sera réalisé par le maître d'ouvrage, néanmoins le prestataire lui fournira un accompagnement pour la définition des enjeux et l'argumentation à réaliser lors des réunions (groupe de travail et Comité de pilotage).

Ces éléments d'aide à la décision seront de deux natures :

- Fourniture d'indicateurs et éléments permettant une hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces
- Définition des enjeux du site.

Cette prestation fera l'objet d'un prix forfaitaire valant pour toute la durée de la mission.

4. Accompagnement à la définition des objectifs de développement durable et proposition de mesures de gestion pour chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire : janvier 2014 à décembre 2014

La définition des objectifs de développement durable, en lien avec l'opérateur et les groupes de travail, consistera à identifier la ou les problématiques communes et partagées qui prédominent largement sur le site, et de les classer en objectifs généraux et objectifs opérationnels.

A l'issue du diagnostic écologique et de l'analyse écologique et fonctionnelle, le prestataire proposera des mesures de gestion à mettre en œuvre pour restaurer ou conserver le bon état écologique des habitats naturels et d'espèces.

Les propositions de gestion serviront de piste pour l'opérateur. Il s'en servira pour la définition concertée des mesures de gestion à mettre en œuvre dans la seconde partie du DOCOB.

Une cartographie des mesures de gestion pourra éventuellement permettre de mieux situer les propositions.

Cette prestation fera l'objet d'un prix forfaitaire valant pour toute la durée de la mission.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D’EXECUTION DE L’ETUDE

Délais de réalisation

La Communauté de Communes Sud Pays Basque souligne l’importance qu’elle accorde à la réactivité et à la disponibilité du titulaire, celui-ci devant être en mesure de répondre dans les délais maximum imposés au présent cahier des charges.

Les documents d’objectifs devant être entièrement validés au printemps 2015, il est impératif de disposer des données à l’automne 2013 pour commencer à identifier les premiers enjeux de développement durable.

Phases de l’étude	Période
1. Inventaires et description biologique	Mars – Septembre 2013
2. Analyse écologique et fonctionnelle	Mars – Décembre 2013
3. Accompagnement à la hiérarchisation des enjeux de conservation	Novembre 2013 – Août 2014
4. Accompagnement à la définition des objectifs de développement durable et proposition de mesure de gestion	Janvier – Décembre 2014

Le candidat proposera un plan de campagne de terrain couvrant la période mars 2013 à septembre 2013, en indiquant précisément les périodes favorables pour la prospection de chaque espèce ou habitat, en fonction des calendriers biologiques.

A noter que le calendrier ci-dessus est donné à titre indicatif. Le candidat présentera dans son offre un planning d’exécution détaillé ainsi qu’une note faisant apparaître au minimum :

- Le contenu ou plan prévisionnel détaillé de l’étude en réponse aux orientations générales définies à l’article 4, ainsi que la méthodologie envisagée,
- Les délais d’exécution détaillés de chaque phase,
- La fréquence des réunions programmées,
- Les moyens humains engagés.

Equipe

Le curriculum vitae de chaque membre de l’équipe technique, leur fonction dans le cadre de cette étude et la fraction de temps consacrée à la réalisation des travaux devront être mentionnés. L’équipe ne devra pas être modifiée durant toute la durée de l’étude. Si des changements devaient intervenir, le prestataire en informerait alors immédiatement le maître d’ouvrage et devra justifier d’une mobilisation maintenue à un niveau de qualification équivalent. En plus des compétences techniques nécessaires à cette étude, il est

indispensable que l'équipe retenue dispose d'un personnel et de moyens techniques adaptés.

Le prestataire s'engage à respecter le caractère confidentiel des données nécessaires à la réalisation de sa mission, tenir régulièrement informé le maître d'ouvrage de l'avancement de la mission et des contacts pris avec les partenaires, transmettre tous les rapports, comptes-rendus, supports de présentation et correspondance sur support papier et informatique.

ARTICLE 6 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Réunions et suivi de l'opération

Après la réunion de lancement prévue en début de projet, le titulaire du marché et le maître d'ouvrage se rencontreront au cours de réunions de travail pour faire le point sur l'avancement des travaux, confronter les résultats des diagnostics écologiques et socio-économiques, et discuter des enjeux et de propositions d'action identifiés par le prestataire. Un compte rendu rapide sera réalisé après chaque réunion par le titulaire du marché.

Dans sa réponse à l'appel d'offre, le prestataire proposera le nombre de réunions de travail qui lui semble nécessaire pour chaque phase de l'étude. Les réunions d'échange et de validation avec le CBNSA doivent être intégrées à l'offre de prix du candidat.

La concertation sera mise en œuvre par le maître d'ouvrage au cours de l'élaboration du document d'objectifs. Toutefois, le prestataire y apportera une contribution importante. Il sera amené à présenter les résultats de ses travaux au comité de pilotage et aux groupes de travail. A ce titre, il participera en tant qu'expert naturaliste à certains groupes de travail, notamment pour l'élaboration concertée des propositions de gestion.

Au total il est prévu à titre indicatif :

- 2 réunions du comité de pilotage pour lesquelles une présentation sera demandée. De plus, environ un mois avant chaque comité de pilotage, une réunion préparatoire aura lieu avec le maître d'ouvrage et les services de l'Etat ;
- 3 réunions de groupes de travail ;
- 7 réunions techniques pour lesquelles la prestation est estimée à environ 3,5 jours.

Par ailleurs, tout au long de sa prestation, le prestataire pourra être sollicité par le maître d'ouvrage pour apporter son appui technique. Cet appui ne nécessitant pas de préparation de supports spécifiques, cette prestation fera l'objet d'un prix forfaitaire.

Des échanges et validations sont également prévues au sein de chaque phase (fiches actions, échelle de cartographie, méthodologie de l'état de conservation), et pourront nécessiter des points d'étape avec le maître d'ouvrage et les services de l'Etat le cas échéant. Ces échanges, organisés prioritairement par courriel ou au travers des réunions évoquées ci-dessus, doivent être intégrés dans les propositions du prestataire, et ne font pas l'objet de chiffrage spécifique.

Le suivi et la validation du travail sont assurés par le comité de pilotage. Le chargé de mission Natura 2000 « mer et littoral », sera associé à tous les travaux d'étude du prestataire et assurera le relais de l'information entre le prestataire et le comité de pilotage.

Rédaction et rendu des données

Cf. Cahier des charges pour la réalisation des documents d'objectifs, DIREN/SNEP Aquitaine – Décembre 2009, Chapitre 6, page 48.

1. Rédaction du document final

Le rendu devra s'intégrer directement au document d'objectifs. De ce fait, il comportera trois niveaux de lecture se traduisant par :

- Un **document de synthèse** qui récapitule, de façon synthétique et pédagogique l'ensemble des informations de l'étude,
- Un **document de compilation « état zéro »** pour **chacun des deux sites** qui constitue la référence,
- Un **résumé non technique**, conçu comme outil de communication pour le grand public,
- L'ensemble de ces documents sera illustré par **un atlas cartographique** permettant de situer les éléments de l'état des lieux, les enjeux de conservation et les propositions de gestion.

- **Le document de synthèse :**

Ce document récapitule, de façon synthétique et pédagogique, l'ensemble des étapes du DOCOB.

Dans le cadre de cette étude, il comprendra notamment :

- un rapide résumé des enjeux des directives « Habitats » et de leur application en France
- une description sommaire du site ;
- une ou des cartes situant les différents habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire, en identifiant de manière spécifique les habitats prioritaires ;
- une description sous forme de fiches, des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, contenant un résumé analytique : enjeux, menaces, état de conservation, acteurs concernés... ;
- une ou plusieurs cartes situant les foyers de biodiversité et les zones d'influence éventuelles ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site ;
- la liste, présentée sous forme de tableau, des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans la mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces ;

- une ou des cartes de synthèse montrant schématiquement les propositions et leur lieu d'application ;
- une bibliographie ;
- une liste des abréviations et acronymes;
- un lexique / glossaire;
- Le Formulaire Standard des Données (FSD) actualisé et la carte du site indiquant les propositions de modification de périmètre.

■ Le document de compilation « état zéro » :

Le document final doit reprendre, selon le plan présenté ci-après, l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issues des travaux conduits dans le cadre de la présente étude.

Il comprend, en particulier :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site,
- la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces,
- les propositions de mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site.

Il sera constitué de trois volumes :

- un volume comprenant toutes les cartes (atlas cartographique) ;
- un volume comprenant toutes les informations relatives à la biologie et à l'écologie (modalités et résultats d'inventaires, indicateurs, analyse de l'état de conversation, modalités de surveillance des habitats et espèces...). Ce volume comprendra notamment une bibliographie complète permettant d'indiquer la source de certaines données ;
- Un volume base de données comprenant les études préparatoires au diagnostic écologique (ex : fiches de prospection, listes d'espèces), la description des méthodologies d'inventaire et de cartographie. Les méthodes doivent être décrites afin d'éviter la perte de données brutes, par méconnaissance du protocole d'acquisition, et de permettre une reproductibilité des protocoles dans le cadre du suivi, les comptes rendus de réunions.

Remarque : Les deux autres volumes du document de compilation (données socio-économiques et informations administratives) ne seront pas réalisés par le prestataire. Ce document pourra être consulté sur demande à la structure porteuse.

Comme pour le document de synthèse, son format doit permettre sa réactualisation et toutes les versions doivent être datées en pied de page.

■ Le résumé non technique :

Il s'agira de fournir un résumé qui synthétise et illustre, en 10 pages maximum, les résultats obtenus pour chaque habitat et espèce, d'une manière non technique aisément compréhensible par tous les publics.

Dans le cas où le COPIL proposerait des modifications de périmètre, ce résumé permettra notamment de constituer le dossier de présentation lors de la consultation des élus sur le nouveau périmètre.

- L'atlas cartographique :

Ces cartes devant être présentées aux membres du comité de pilotage, elles devront être conçues comme un document de communication et offrir la plus grande lisibilité. Elles figurent dans l'atlas cartographique en annexe du document principal.

Les cartes à produire sont les suivantes (Cf. Guide méthodologique d'élaboration d'un DOCOB Natura 2000 – ATEN 2011. III.3.2.7 page 69) :

- **Carte des habitats naturels de l'annexe I** de la directive « Habitats, faune et flore » (habitats génériques). Présenter dans la légende les codes (EUR 27 ou Cahiers d'habitats) et les intitulés européens qui peuvent être adaptés localement ou simplifiés pour correspondre à la réalité de terrain ;
- **Carte de tous les habitats naturels et semi-naturels** sur le site ;
- **Carte du statut des habitats** : habitats d'intérêt communautaire en vert, habitats prioritaires en rouge et autres habitats en blanc.
- **Carte de localisation des espèces et d'habitats d'espèces** Natura 2000 : seules les stations des espèces actuellement répertoriées et revues sont à cartographier, même dans le cas de stations anciennes précisément localisées en bibliographie ou dans des bases de données. La zone de distribution de l'espèce est également à cartographier : elle fera l'objet de mesures de gestion. Les stations ponctuelles représentées par moins de 25 mm² sur le support cartographique de terrain seront saisies sous forme de petits polygones obtenus par transformation du point.
- **Carte des espèces végétales de l'annexe II** de la directive « Habitats, faune et flore » quand il s'agit d'une ZSC : stations connues et habitat (zones de distribution avérées ou potentielles) ;
- **Carte des espèces animales de l'annexe II** de la directive « Habitats, faune et flore » et de leur habitat quand il s'agit d'une ZSC: stations connues et habitat (zones de distribution avérées ou potentielles) ;
- **Carte de l'état de conservation des habitats naturels et espèces.**

L'opérateur peut éventuellement produire d'autres cartes adaptées aux besoins et aux publics visés (localisation des propositions de gestion, des sites à fort enjeu...)

2. Rendu papier

L'ensemble des documents élaborés par le prestataire devra s'insérer directement dans le Document d'Objectifs. Il reprendra la charte graphique du maître d'ouvrage.

- Rapports intermédiaires :

En cours de réalisation, le prestataire s'engage à fournir au minimum, trois rapports intermédiaires (documents de travail) qui seront produits selon les modalités suivantes :

- Un rapport à la fin la phase d'inventaires écologiques, présentant l'ensemble des habitats et espèces répertoriées ;

- Un rapport à la fin de la phase d'analyse écologique et fonctionnelle, présentant l'état de conservation des habitats et espèces ;
- Un rapport à la fin de la hiérarchisation des enjeux et au cours de l'identification des mesures de gestion.

Ces documents seront fournis en trois exemplaires papier, dont un reproductible. Ils serviront de support pour les réunions de travail entre le prestataire et l'opérateur.

- Rendu final :

Le rendu final sera fourni en cinq exemplaires couleurs, dont un reproductible. L'Atlas Cartographique sera rendu sous le format permettant une lecture simple (A3 ou A4 à définir).

3. Rendu informatique

Les documents devront également être rendus sous forme de fichiers informatiques au format Adobe Acrobat accompagnés de tous les fichiers sources (Word, Excel, ...) sur support CD-Rom au format PC compilant l'ensemble les données utilisées lors de la réalisation du diagnostic (données bibliographiques, données brutes dont relevés phytosociologiques et tableaux exhaustifs, les différents rendus, comptes rendus de réunions...).

Chaque carte doit être fournie au format PDF dont la fonction "imprimer" devra être autorisée. Sur chaque carte, on devra trouver un titre, une légende, une échelle, la position du nord géographique, les sources de données, la date.

Un tableau synthétique permettant d'associer à chacune des cartes les données SIG utilisées devra être fourni. Des tables complémentaires associeront à des codes ou plages de valeurs, un libellé clair permettant au besoin de régénérer rapidement des classifications thématiques, de légendes et autres.

La restitution des fichiers SIG fera l'objet d'une validation technique par la DREAL, qui vérifiera en particulier le respect du cahier des charges correspondant.

Les cartes de localisation d'habitats et d'espèces sensibles et confidentielles devront être restituées séparément (couches SIG et cartes papiers séparées).

Numérisation des polygones

La numérisation des polygones se fera sur fond IGN (Scan 25 et/ou Scan Littoral), ou Orthophotoplan pour les cartographies au 1/10 000 et préférentiellement sur Orthophotoplan pour la cartographie au 1/2500 ou avec tout autre moyen (qui devra être précisé) permettant une précision équivalente.

Données SIG

Le Conservatoire Botanique National Atlantique Sud (CBNSA) est chargé par la DREAL Aquitaine de mettre à disposition des opérateurs en charge de l'élaboration des DOCOB un outil d'aide à la saisie sous SIG – système informatique de géolocalisation – pour la cartographie des habitats naturels. Cet outil intègre également les bases de données cartographiques ainsi que les tables standardisées pour la saisie des données « habitats naturels » à utiliser lors de l'élaboration du diagnostic écologique.

Cet outil est compatible avec le logiciel de SIG « Qgis », libre de droit. Le prestataire devra se rapprocher du CBN SA pour utiliser cet outil.

Dans le cas où le prestataire souhaite utiliser ses propres logiciels de SIG, la structuration et les composantes des bases de données, définies par le cahier des charges de l'élaboration des DOCOB, devront obligatoirement être respectées.

Toutes les données utilisées pour la réalisation de cartographies devront être au format SIG (shape) dans la projection RGF93 CC43 (EPSG : 3943).

Les données géographiques devront être des données vectorielles et devront être conformes aux règles topologiques suivantes :

- la structuration en couches (calques) permettant de différentier les différents types d'objets est indispensable.
- la nature géométrique de chaque objet doit être définie précisément et appartenir à l'un des quatre types suivants : point, polyligne (tronçons linéaires fermés ou pas), polygone (surfacique), texte.
Tous les objets d'une couche d'information devront appartenir à un seul des quatre types de données précités
- Le contour d'une surface devra être reconnu comme une polyligne fermée
- Le prestataire veillera à numériser soigneusement les données sur les fonds cartographiques en s'assurant que les polygones qui représentent les habitats identifiés sur le terrain sont parfaitement joints et que chaque point de l'espace n'est inclus que dans une seule zone. Chaque habitat doit être représenté par un polygone.

Elles seront éditées à partir d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.) dans une base de données dont l'architecture sera établie par le prestataire, conjointement avec le maître d'ouvrage.

Pour cela, chaque donnée ou lot de données sera documentée par une métadonnée précisant :

- Identification du lot de données :
- Description (description des données, méthode de construction des données) :
- Emprise géographique :
- Echelle minimum d'application prévue :
- Echelle maximum d'application prévue :
- Système de projection d'origine :
- Source (levé terrain, numérisation sur un référentiel,...) :
- Type d'entité géographique :
- Restriction d'utilisation :
- Eventuellement une notification que le prestataire juge importante de préciser pour que les données soient correctement utilisées
- Définition des attributs :

Nom du champ	Signification	Type (caractère, numérique,...)	Valeurs possibles

Le prestataire se référera également à l'**annexe 7 du cahier des charges pour la réalisation des Documents d'Objectifs** – DIREN/SNEP Aquitaine – décembre 2009.

A la fin de l'étude, les données SIG et leurs métadonnées seront transmises au maître d'ouvrage qui sera libre de les utiliser, de les diffuser et de les faire évoluer sans restriction.

4. Propriété des données

La CCSPB est propriétaire de tous les documents réalisés dans le cadre de cet appel d'offre. Elle pourra donc les utiliser, les modifier ou les transmettre autant que nécessaire.

Les informations concernant les diagnostics sont considérées comme données publiques, par contre les données sensibles, voir confidentielles, feront l'objet d'une diffusion restreinte.

ANNEXES

- ✓ Annexe 1 : Composition du COPIL
- ✓ Annexe 2 : Cahier des charges pour la réalisation des documents d'objectifs – DIREN Aquitaine 2009
- ✓ Annexe 3 : Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 – ATEN 2011
- ✓ Annexe 4 : Guide méthodologique de cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000 – MNHN 2006

Fait à Urrugne le 21 décembre 2012

Communauté de Communes Sud Pays Basque (CCSPB)

Monsieur le Président de la CCSPB

Lu et accepté par le prestataire

A.....le.....

Accepté par l'(les) opérateur(s) soussigné(s)

A.....le.....